

# c'est un scandale !

En matière de relations sociales au sein de notre entreprise, c'est la descente en enfer... Depuis l'annonce de la cession du *Pays* à *L'Est-Républicain*, communiquée officiellement lors de la réunion du 28 mai dernier, le comité d'entreprise a, en permanence, demandé la prise en compte d'un certain nombre de points relatifs à ce projet, et ce afin d'apporter des réponses aux attentes des salariés. En pure perte ! La direction a ainsi considéré que ces points n'avaient pas à figurer à l'ordre du jour du C.E. du 2 juillet, sous prétexte que ces questions allaient être débattues lors du C.E. extraordinaire du 11 juillet. Pourtant, à cette date, ces points précis ne figuraient toujours pas à l'ordre du jour.

Suite aux réunions qui se sont tenues le lundi 1<sup>er</sup> septembre avec les salariés du *Pays*, l'engagement a été pris de mettre l'ensemble des questions à l'ordre du jour du C.E. convoqué le 10 septembre. Il faut croire que notre direction se moque éperdument du comité d'entreprise, de ses élus et, plus largement, du personnel : aucun des points n'est pris en compte par la direction qui convoque le C.E. en décidant unilatéralement de l'ordre du jour. Faut-il le rappeler : l'ordre du jour doit être défini d'un commun accord entre le secrétaire et le président du C.E. Nous sommes donc bien dans le cas d'un délit d'entrave caractérisé au bon fonctionnement du C.E.

Le DRH a expliqué de façon laconique que la direction ne souhaitait pas que ces points figurent officiellement à l'ordre du jour, tout en garantissant que nous aurons des réponses sur l'ensemble des points. Suite à ces explications, le secrétaire du C.E. a proposé, fort logiquement, de rajouter ces points à l'ordre du jour si déjà les réponses devaient y être données, ou, au pire, en annexe à la convocation. Nouveau refus du DRH, qu'on sent bien gêné aux entournures.

Alors que toutes les propositions émises par la FILPAC-CGT (mission d'expertise au cabinet SECAFI et ouverture de négociations communes entre les directions et les organisations syndicales représentatives des deux entreprises) ont été rejetées, on ne peut s'empêcher de penser qu'une telle attitude cache des choses inavouables, et marque le mépris le plus total pour les salariés du *Pays*.

Sachant que la cession est effective depuis le 1<sup>er</sup> septembre et que les contrats de travail seront transférés le 1<sup>er</sup> octobre, la position de la direction est indéfendable et ne trouve aucune justification réelle et sérieuse.

Afin que chacun puisse se faire une idée précise sur les enjeux de cette sinistre mascarade, nous publions en pièce jointe le projet d'ordre du jour soumis par le secrétaire du C.E., et l'ordre du jour imposé par la direction.

Il doit être clair que, pour la FILPAC-CGT, la gravité de la situation appelle une réponse à la hauteur de la provocation. Il n'est pas trop tard pour rectifier le tir, ce que nous conseillons vivement à la direction, si elle veut encore sauver les apparences.